

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-12/63C

---

**Objet : SUPPRESSION DU BUDGET DE LA ZA 11.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS  
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Alain FERNANDEZ  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Robert OLIVE donne pouvoir à Colette ROIG  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

**Absents excusés :** Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Colette ROIG

**Date de convocation :** 27 novembre 2024

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes a créé une zone d'activités dite Las Hortes sur la commune de Saint-Cyprien.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe.

Cette zone est aujourd'hui totalement aménagée, ce budget n'a plus lieu d'exister et doit être clôturé.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, il convient de réintégrer les résultats comptables au budget général et de supprimer ces opérations du budget annexe.

**EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,**

☞ **ACCEPTE** la clôture du budget annexe « ZA11 » au 31 décembre 2024 ;

✚ **AFFECTE** les résultats de la manière suivante : Affectation du déficit global d'exploitation 2024 de 512 818,63 € au budget général ;

✚ **DIT QUE** la direction des finances publiques sera informée de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

✚ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

